



Conditions droit au 13 ème mois

Par **montangon caroline**, le **13/02/2009** à **13:26**

Je suis aide-comptable en cdi depuis 2004 dans une sté de transports chimiques (\$\$\$\$\$\$\$) et en congés parental depuis avril 2007.

Fin d'année 2007 ils m'ont versé une partie de mon 13ème mois et cette année rien du tout.

Ont-ils droit de ne pas me verser mon 13èmè mois?

Merci de votre réponse

Sincères salutations.

Par **Paula**, le **13/02/2009** à **14:16**

Bonjour,

Vous avez touché au 13ème au prorata mais pas cette année car pendant le congé parental, le contrat de travail est suspendu (Code du Travail). Voir toutefois la Convention Collective si elle ne prévoit pas une clause plus avantageuse. Si elle ne dit rien sur le congé parental/13ème mois, c'est le Code du Travail qui s'applique. amitiés